

Communiqué de presse

759 mort-es au travail en 2023 : une aggravation alarmante qui demande une réponse à la hauteur.

A l'occasion de la journée mondiale pour la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses, le constat est glaçant :

- 759 morts au travail, 21 décès de plus qu'en 2022 soit une augmentation de 2,8% en un an ;
- 332 morts des suites d'un accident de trajet ;
- 196 morts des suites d'une maladie professionnelle, soit un accroissement de 7,1% ;
- 3700 cas supplémentaires des troubles musculosquelettiques (TMS), soit une hausse sans précédent de 9,5%.

1282 travailleur-euses sont mort-es au travail ou du fait du travail, dans un silence assourdissant des pouvoirs publics. La CGT d'alerte sur la dégradation des conditions de travail et ses conséquences sur la santé des travailleur-euses.

Par ailleurs, la sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), dont le montant est estimé entre 2 et 3,8 milliards d'euros, vient, par ricochet, plomber le budget des indemnités journalières maladie, réformées dernièrement par le gouvernement Bayrou au détriment des malades.

Les réformes successives du système de retraite, qui repoussent l'âge de départ aujourd'hui à 64 ans, ont des conséquences catastrophiques sur la santé des travailleurs et travailleuses, et notamment sur la reconnaissance de la pénibilité.

Avec la concertation ouverte par le Premier ministre, ce sont les services actifs et super actifs de la fonction publique qui sont sur la sellette. Concrètement ce sont des métiers essentiels comme les aides-soignantes ou les égoutiers qui pourraient voir leur dispositif de départ anticipé supprimé. Rappelons que les égoutiers ont une espérance de vie inférieure de 17 ans à la moyenne générale : si cette réforme passe ils seraient condamnés à ne jamais arriver à la retraite !

Gouvernement et patronat s'abritent derrière le C2P (compte professionnel de prévention) comme « la » solution à la pénibilité. Or ce compte individuel a des critères tellement restreints que très peu de travailleur-euses y ont accès (environ 5000 comptes sont ouverts aujourd'hui). La CGT s'est par ailleurs opposée à la mise en place du Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) car ce sont des subventions aux entreprises (1 milliard / 4 ans) pour accompagner les transitions professionnelles sans reconnaissance de la pénibilité.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



La CGT revendique aussi pour tous les travailleurs et travailleuses :

- Des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le handicap et les carrières longues
- Le retour des Comités d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en intégrant la dimension environnementale
- L'intégration de la médecine du travail dans la Sécurité sociale
- Le doublement du nombre d'inspecteur-rices du travail et des contrôleur-ses /préventeur-ses des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)

Ce 28 avril, la CGT visibilisera les métiers particulièrement pénibles et accidentogène lors de rassemblement devant les hôpitaux lieux symboliques où arrivent de trop nombreux travailleurs et travailleuses blessé-es, notamment à Nantes, Paris, Anges, Le Mans...

La CGT appelle à renforcer ces actions en affichant nos métiers en tenue professionnelle (égoutiers, blouses blanches, casques, et tous signes professionnels), ou selon les réalités locales devant les services du ministère du travail (Dreets, Deets).

Montreuil, le 23 avril 2025